

ЕВРОПЕЙСКА СМЕТНА ПАЛАТА
TRIBUNAL DE CUENTAS EUROPEO
EVROPSKÝ ÚČETNÍ DVŮR
DEN EUROPÆISKE REVISIONSRET
EUROPÄISCHER RECHNUNGSHOF
EUROOPA KONTROLLIKODA
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ
EUROPEAN COURT OF AUDITORS
COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
CÚIRT INIÚCHÓIRÍ NA HEORPA



EUROPSKI REVIZORSKI SUD
CORTE DEI CONTI EUROPEA
EIROPAS REVĪZIJAS PALĀTA
EUROPOS AUDITO RŪMAI

EURÓPAI SZÁMVEVŐSZÉK
IL-QORTI EWROPEA TAL-AWDITURI
EUROPESE REKENKAMER
EUROPEJSKI TRYBUNAŁ OBRACHUNKOWY
TRIBUNAL DE CONTAS EUROPEU
CURTEA DE CONTURI EUROPEANĂ
EURÓPSKY DVOR AUDÍTOROV
EVROPSKO RAČUNSKO SODIŠČE
EUROOPAN TILINTARKASTUSTUOMIOISTUIN
EUROPEISKA REVISIONSRÄTTEN

Synthèse des résultats des audits annuels de la Cour concernant les agences et autres organismes de l'UE pour l'exercice 2012

INTRODUCTION

1. Conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour a contrôlé les comptes annuels¹ de 31 agences décentralisées, de six agences exécutives, de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE), de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et du fonds de pension Europol (ci-après collectivement désignés comme «les agences») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La Cour a également contrôlé la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes. Des informations détaillées sur les agences contrôlées, leur budget et leur personnel sont présentées à l'**annexe I**.

2. La présente synthèse offre une vue d'ensemble des résultats des audits annuels de la Cour concernant les agences pour l'exercice 2012. Elle vise à faciliter l'analyse et la comparaison des 40 rapports spécifiques de la Cour sur les comptes annuels des agences relatifs à l'exercice 2012. Ces rapports présentent les opinions et les commentaires de la Cour, accompagnés des réponses des agences. La présente synthèse ne constitue ni un rapport d'audit ni un avis.

3. Les agences décentralisées jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de l'UE, en accomplissant notamment des tâches de nature technique, scientifique, opérationnelle et/ou réglementaire. Elles ont été créées pour permettre à la Commission de se concentrer sur l'élaboration des politiques et pour renforcer la coopération entre l'UE et les autorités nationales par la mise en commun des connaissances techniques et spécialisées disponibles à ces deux niveaux. Les agences sont situées dans l'ensemble de l'UE.

¹ Les comptes annuels sont constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget.

4. Créées pour des périodes déterminées, les six agences exécutives sont chargées de tâches relatives à la gestion d'un ou de plusieurs programmes de l'Union. Cinq d'entre elles sont établies à Bruxelles et une à Luxembourg.
5. Sis à Budapest, l'EIT est un organisme indépendant et décentralisé de l'UE qui met en commun les ressources scientifiques, commerciales et académiques pour stimuler la capacité d'innovation de l'Union.
6. L'Agence d'approvisionnement d'Euratom, sise à Luxembourg, a été créée pour contribuer à la réalisation des objectifs du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique. Elle fournit à l'Union des conseils d'experts concernant le marché des matières et des services nucléaires. Elle est également chargée d'assurer un suivi à cet égard.
7. Le fonds de pension Europol, sis à La Haye, a été institué pour financer et payer les pensions des membres du personnel employés par Europol avant qu'il ne devienne une agence européenne le 1^{er} janvier 2010.
8. En 2012, le budget total des agences s'est élevé à environ 1,6 milliard d'euros (1,5 milliard en 2011), soit 1,2 % du budget général de l'UE relatif à cet exercice (pourcentage identique à 2011). Un montant d'environ 1 milliard d'euros (0,9 milliard en 2011) provient de subventions de la Commission européenne, le reste étant financé par des recettes issues de redevances et d'autres sources. Les agences emploient quelque 6 100 agents permanents et temporaires (5 800 en 2011), soit 13,2 % (12,6 % en 2011) du nombre total d'agents de l'UE autorisé par le budget général de l'Union (qui figurent au tableau des effectifs), auxquels s'ajoutent environ 2 500 autres agents (contractuels ou détachés).
9. Le risque financier associé aux agences est relativement faible par rapport au budget total de l'UE, mais le risque pour la réputation de l'Union est élevé: elles jouissent d'une grande visibilité dans les États membres et ont une influence significative sur l'élaboration des politiques, la prise de décision et la mise en œuvre des programmes dans des domaines qui revêtent une

importance capitale pour les citoyens européens, comme la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice.

INFORMATIONS À L'APPUI DES OPINIONS DE LA COUR

10. L'approche d'audit choisie par la Cour repose sur des procédures d'audit analytiques, des tests directs des opérations et une évaluation des systèmes de contrôle interne des agences. À cela s'ajoutent des éléments probants obtenus grâce aux travaux d'autres auditeurs (le cas échéant), ainsi qu'une analyse des prises de position de la direction. Les audits relatifs à l'exercice 2012 ont porté en particulier sur la légalité et la régularité des opérations de subvention et sur les contrôles internes correspondants, afin de tenir compte des risques spécifiques qui y sont associés.

RÉSULTATS DES AUDITS

Opinions sur la fiabilité des comptes

11. Les comptes annuels de toutes les agences présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celles-ci au 31 décembre 2012, ainsi que les résultats de leurs opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions des règlements financiers applicables et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinions sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

12. La Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour toutes les agences, à l'exception de l'EIT et de Frontex (l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures).

13. La Cour a émis une opinion avec réserve dans le cas de l'EIT. Elle a estimé, en conclusion, que les vérifications ex ante relatives aux opérations de subvention ne fournissaient qu'une assurance limitée. Alors que les vérifications ex post ont permis de donner une assurance raisonnable quant aux opérations de 2012 liées aux activités de 2011 (subventions de 2011), aucune vérification ex post de ce type n'a été réalisée pour les subventions de 2010, qui se sont élevées à 11 millions d'euros, soit 23 % du montant total des paiements finals et des apurements effectués au titre de subventions en 2012. Il n'existe donc pas d'informations probantes suffisantes et appropriées pour étayer l'opinion concernant les opérations de 2012 liées aux subventions de 2010 et les incidences éventuelles de cette situation sont considérées comme significatives mais non généralisées. La Cour a également formulé des observations sur les insuffisances en matière de fixation d'objectifs et de suivi de la performance pour les projets financés par les subventions.

14. La Cour a fait état de l'impossibilité d'exprimer une opinion dans le cas de Frontex. Elle ne dispose pas d'informations probantes suffisantes et appropriées pour étayer son opinion et les incidences éventuelles de cette situation sont à la fois significatives et généralisées. En l'occurrence, les dépenses liées aux subventions se sont élevées à quelque 56 millions d'euros, soit 63 % des dépenses opérationnelles totales de 2012. La Cour a estimé, en conclusion, que les vérifications ex ante ne fournissaient qu'une assurance limitée qui ne pouvait être compensée par les vérifications ex post récemment mises en place, car celles-ci ne portaient que sur les opérations antérieures à 2012.

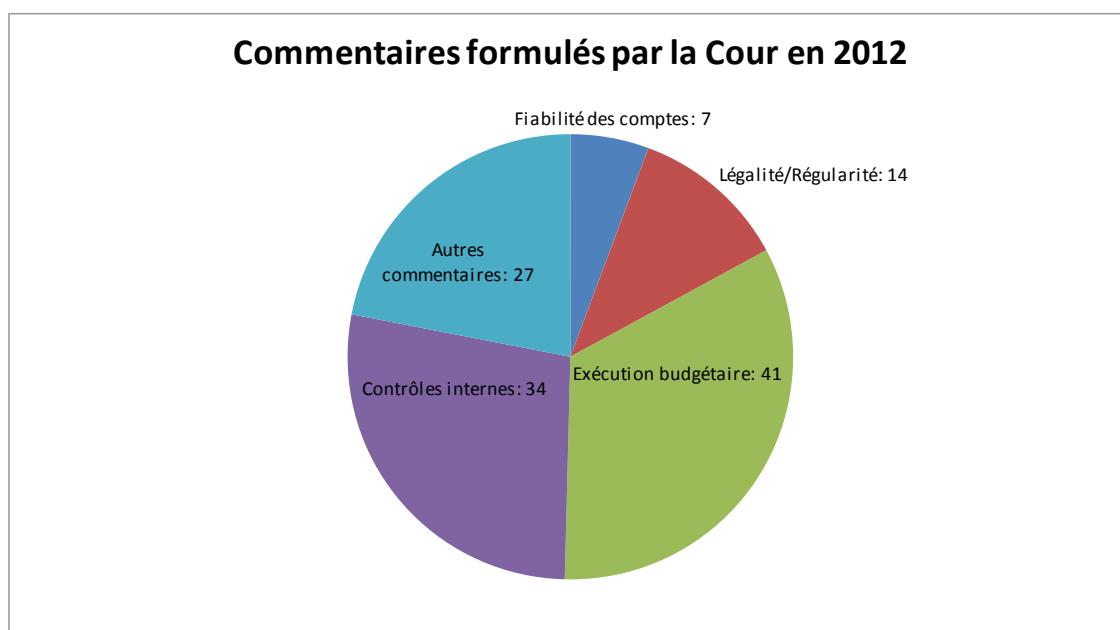
Paragraphe d'observations

15. La Cour a attiré l'attention sur le fait que, bien que la Commission ait attribué un budget propre à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom à partir de 2012, l'essentiel des dépenses de cette agence reste financé directement par la Commission. Cette situation n'est pas conforme aux statuts de l'agence, qui prévoient l'autonomie financière de cette dernière.

Commentaires ne remettant pas en cause les opinions de la Cour

16. Sans remettre en cause ses opinions, la Cour a formulé au total 123 commentaires concernant toutes les agences, à l'exception de l'ERCEA (Agence exécutive du Conseil européen de la recherche) et de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, pour souligner des points importants et indiquer ce qui peut être amélioré. Les commentaires formulés concernent la fiabilité des comptes, la légalité et la régularité des opérations, les contrôles internes, l'exécution budgétaire et d'autres questions telles que la bonne gestion financière.

Graphique 1 – Nombre de commentaires par rubrique



Source: Rapports spécifiques sur les comptes annuels des agences relatifs à l'exercice 2012

17. L'**annexe II** donne une vue d'ensemble des commentaires formulés pour chacune des agences. Les commentaires les plus fréquents sont présentés ci-après de manière synthétique.

Commentaires sur la fiabilité des comptes

18. Les systèmes comptables de cinq agences n'ont pas encore été (complètement) validés.

Commentaires sur la légalité et la régularité des opérations

19. Les commentaires formulés à cet égard concernent essentiellement deux domaines. Cinq agences avaient procédé à un certain nombre de reports qui n'étaient précédés d'aucune décision de financement ni d'aucun engagement juridique (contrat). Des irrégularités affectant la passation de marchés publics (révision des conditions contractuelles immédiatement après la signature du contrat, absence de suivi des seuils, fractionnement de marchés, etc.) ont été relevées pour six agences.

20. En outre, il a été constaté qu'en l'absence d'une école européenne à proximité de leur siège, trois agences avaient versé des contributions aux frais de scolarité des enfants de leur personnel dont le montant dépassait le plafond établi pour les allocations scolaires dans le statut des fonctionnaires de l'UE.

Commentaires sur les contrôles internes

21. S'agissant de cinq agences, des insuffisances ont été constatées dans la mise en œuvre des standards de contrôle interne, notamment en ce qui concerne, d'une part, les opérations et les activités de contrôle (comme les vérifications ex ante/ex post, les processus et les procédures, y compris le relevé des exceptions, les plans de continuité de l'activité et de rétablissement après sinistre, les délégations de pouvoirs, etc.) et, d'autre part, l'évaluation et l'audit (évaluation du système de contrôle interne).

22. La Cour est particulièrement préoccupée par le caractère inapproprié des vérifications ex ante et ex post relatives à la gestion des subventions. Outre l'EIT et Frontex (voir points 13 et 14), cinq autres agences qui octroient des

subventions à des bénéficiaires² sur leur propre budget³ réalisent uniquement des contrôles analytiques et des contrôles de vraisemblance et/ou se fient de manière excessive aux certificats délivrés par des auditeurs ou par les autorités nationales pour confirmer l'exactitude et l'éligibilité des dépenses déclarées. Les agences contrôlent rarement elles-mêmes les pièces justificatives étayant l'éligibilité et l'exactitude des dépenses déclarées par les bénéficiaires. Les opérations de subvention font l'objet de contrôles ex post dans quatre agences, dont deux en confient la réalisation à des cabinets d'audit externe indépendants.

23. La gestion des actifs reste également un sujet de préoccupation et sept agences doivent améliorer leurs procédures d'inventaire physique et d'enregistrement des actifs.

Commentaires sur l'exécution budgétaire

24. Dans neuf cas, la Cour a relevé des niveaux élevés d'annulation de crédits reportés de 2011 à 2012 (allant de 13 % à 45 %). Ces annulations montrent que les engagements correspondants de 2011 ont été effectués sur la base de besoins surestimés ou qu'ils n'étaient pas justifiés.

25. Pour 26 agences, la Cour a constaté un niveau élevé de reports de crédits engagés de 2012 à 2013, notamment en ce qui concerne le titre II – Dépenses administratives (de 23 % à 81 % des crédits engagés) et le titre III – Dépenses opérationnelles (de 33 % à 85 % des crédits engagés) du budget. Des niveaux aussi élevés de reports sont habituellement jugés contraires au principe budgétaire d'annualité et peuvent être révélateurs d'insuffisances en matière de planification et de mise en œuvre du budget. Cependant, ils étaient souvent

² Cedefop, CEPOL, ECDC, AEE, EFSA, EIT, OEDT, Frontex, GSA et Eurojust.

³ Les subventions gérées par les agences exécutives pour le compte de la Commission et financées sur le budget de cette dernière ne relèvent pas des audits annuels spécifiques concernant ces agences, mais de l'audit DAS annuel de la Cour.

due à des événements échappant (en partie) au contrôle des agences (par exemple à des factures ou des déclarations de coûts qui n'avaient pas encore été reçues en fin d'année) ou se justifiaient par le caractère pluriannuel des opérations, des procédures de passation de marché ou des projets.

Autres commentaires

26. Même si les audits n'ont fait apparaître aucun cas de recrutement irrégulier, la Cour a formulé des commentaires sur la transparence des procédures de recrutement et le traitement équitable des candidats à un emploi pour 17 agences.

Suivi des commentaires de l'année précédente

27. Les rapports annuels spécifiques relatifs à l'exercice 2012 présentent une vue d'ensemble des mesures de suivi prises par les agences en réponse aux commentaires formulés par la Cour pour l'exercice 2011. L'**annexe III** montre que, sur les 139 commentaires formulés par la Cour pour les audits relatifs à 2011, les mesures correctrices sont terminées dans 69 cas, en cours dans 54 cas et en attente dans neuf cas (aucune mesure correctrice n'était requise pour sept des commentaires concernant l'exercice 2011)

CONCLUSIONS

28. Toutes les agences ont présenté des comptes fiables mais deux d'entre elles ont fait l'objet d'une opinion avec réserve quant à la légalité et à la régularité de leurs opérations sous-jacentes. Le montant des dépenses concernées s'élève dans l'ensemble à 67 millions d'euros, soit environ 4 % du budget total des agences.

29. Les agences ont encore amélioré leurs procédures en prenant des mesures correctrices en réponse aux commentaires formulés par la Cour pour les exercices précédents. Cependant, des améliorations considérables peuvent encore être apportées, comme l'indiquent les commentaires de la Cour sur

l'exercice 2012. Les agences qui octroient des subventions doivent notamment perfectionner leurs procédures.

Recettes (budgets prévisionnels, droits constatés et montants reçus) et tableaux des effectifs des agences

Agence	DG de tutelle	Domaine politique	2012				2011			
			Budget prévisionnel de recettes (1) (en millions d'euros)	Droits constatés (1) (en millions d'euros)	Montants reçus (1) (en millions d'euros)	Tableau des effectifs (2)	Budget prévisionnel de recettes (1) (en millions d'euros)	Droits constatés(1) (en millions d'euros)	Montants reçus (1) (en millions d'euros)	Tableau des effectifs (2)
Agences décentralisées										
Agence européenne des médicaments – EMA	SANCO	Santé et protection des consommateurs	222	254	224	590	209	220	199	567
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur – OHMI	MARKT	Marché intérieur	175	176	176	775	166	176	176	687
Agence européenne de la sécurité aérienne – AESA	MOVE	Mobilité et transports	150	116	115	634	139	111	111	574
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures – Frontex	HOME	Affaires intérieures	90	76	76	143	118	119	119	143
Office européen de police – Europol	HOME	Affaires intérieures	84	83	83	457	85	85	85	457
Autorité européenne de sécurité des aliments – EFSA	SANCO	Santé et protection des consommateurs	77	77	77	355	76	76	76	355
Agence européenne pour la sécurité maritime – EMSA	MOVE	Mobilité et transports	59	54	53	213	57	53	53	208
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies – ECDC	SANCO	Santé et protection des consommateurs	58	58	58	200	57	57	57	200
Centre de traduction des organes de l'Union européenne – CdT	DGT	Services linguistiques	48	49	45	220	51	47	43	225
Agence européenne pour l'environnement – AEE	ENV et CLIMA	Environnement	42	52	51	136	62	45	44	134
Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire – Eurojust	HOME	Justice	33	33	33	213	32	31	31	186
Agence européenne des produits chimiques – ECHA	ENTR	Entreprises	33	35	35	470	35	38	38	456
Agence ferroviaire européenne – AFE	MOVE	Mobilité et transports	26	26	26	144	26	25	25	144
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne – FRA	JUST	Justice	21	21	21	75	22	22	22	72
Autorité bancaire européenne – ABE	MARKT	Marché intérieur	21	19	19	68	13	13	13	46
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Eurofound	EMPL	Emploi et affaires sociales	21	21	21	101	21	21	21	101
Fondation européenne pour la formation – ETF	EAC	Éducation et culture	21	20	20	96	20	20	20	96
Autorité européenne des marchés financiers – ESMA	MARKT	Marché intérieur	20	19	19	75	17	17	17	58
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle – Cedefop	EAC	Éducation et culture	19	20	20	101	19	19	18	101
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles – EIOPA	MARKT	Marché intérieur	16	14	14	69	11	9	9	46

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies – OEDT	HOME	Affaires intérieures	16	16	16	84	16	16	16	84
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – EU-OSHA	EMPL	Emploi et affaires sociales	15	15	15	44	15	15	15	44
Office communautaire des variétés végétales – OCVV	SANCO	Agriculture et développement rural	13	13	13	46	13	13	13	46
Agence du GNSS européen – GSA	ENTR	Entreprises	13	21	21	44	8	39	39	29
Agence européenne de contrôle des pêches – AECF	MARE	Pêche et affaires maritimes	10	10	10	54	12	12	12	53
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes – EIGE	JUST	Justice	8	8	8	30	8	8	8	27
Collège européen de police – CEPOL	HOME	Affaires intérieures	8	9	9	28	8	9	9	26
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information – ENISA	INFSO	Société de l'information et médias	8	8	8	47	8	8	8	44
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie – ACER	ENER	Énergie	7	7	7	43	4	4	4	40
Bureau européen d'appui en matière d'asile - EASO	HOME	Affaires intérieures	7	2	2	38	s.o.	s.o.	s.o.	38
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques – Office de l'ORECE	INFSO	Société de l'information et médias	3	3	3	16	1	1	1	12
Agences exécutives										
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» – EACEA	EAC	Éducation et culture	50	50	50	103	50	50	50	102
Agence exécutive pour la recherche – REA	RTD	Recherche et innovation	46	47	47	128	39	39	39	117
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche – ERCEA	RTD	Recherche et innovation	39	39	39	100	36	36	36	100
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation – EACI	ENER	Énergie, esprit d'entreprise et innovation	16	17	17	37	16	16	16	37
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport – TEN-T EA	MOVE	Mobilité et transports	10	10	10	33	10	10	10	33
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs – EAHC	SANCO	Protection des consommateurs	7	7	7	12	7	7	7	12
Autres organismes										
Institut européen d'innovation et de technologie – EIT	EAC	Innovation et technologie	78	77	77	28	16	10	10	28
Agence d'approvisionnement d'Euratom (3) – AAE	ENER et RTD	Énergie et innovation	0,1	0,1	0,1	25	0	0	0	25
Fonds de pension Europol - FPE	HOME	Dépenses administratives d'Europol	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total			1 592	1 584	1 546	6 150	1 503	1 497	1 470	5 828

Pourcentage des subventions de la Commission dans les recettes des agences:	2012	2011
	64 %.	59 %.
Pourcentage que représente le budget prévisionnel de recettes des agences par rapport au budget général de l'UE:	1,2 %.	1,2 %.
Tableau des effectifs des agences, en pourcentage du total des effectifs relevant du budget général de l'UE:	13,2 %.	12,6 %.

(1) D'après les comptes annuels consolidés de l'UE

(2) Agents permanents et agents temporaires de l'UE uniquement (AD et AST), d'après le tableau des effectifs. Par ailleurs, les agences de l'UE emploient quelque 2 500 agents contractuels ou détachés.

(3) Les comptes de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom ne sont pas consolidés dans les comptes annuels de l'UE.

Commentaires formulés par la Cour pour 2012 qui ne remettent pas en cause ses opinions

		Nombre total de commentaires	Fiabilité des comptes		Légalité/Régularité des opérations			Contrôles internes					Exécution budgétaire				Autres commentaires				
			Système pas complètement validé	Autres	Contribution irrégulière aux frais de scolarité	Absence d'engagement juridique/de décision de financement	Faiblesses dans les procédures de passation de marchés	Les SCI ne sont pas intégralement mis en œuvre	Faiblesse des contrôles relatifs aux actifs immobilisés/à l'inventaire	Fonctionnement de la structure d'audit interne	Faiblesse dans les contrôles des subventions	Insuffisances dans les procédures relatives aux indemnités du personnel	Autres	Niveau élevé des reports	Niveau élevé des virements budgétaires	Niveau élevé des annulations de crédits reportés de 2011	Engagements insuffisants	Recrutement	BGF	Frais immobiliers	Autres
1	ACER - Ljubljana	5			X								X	X			X	X			
2	ORECE - Riga	11	X			X		X		X							X	XX			
3	CdT - Luxembourg	2																		XX	
4	Cedefop - Thessalonique	3										X									
5	CEPOL - Bramshill	6				X							X	X	X					X	
6	AACP - Vigo	2											X							X	
7	OCVV - Angers	2																		X	
8	EACEA - Bruxelles	1											X								
9	EACI - Bruxelles	2								X										X	
10	EAHC - Luxembourg	2											X		X						
11	AESA - Cologne	4																		X	
12	EASO - La Valette	10	X			X		X		X			X	X			X	X	X		
13	ABE - Londres	4			X								X	X			X				
14	ECDC - Stockholm	3						X					X								
15	ECHA - Helsinki	2											X								
16	AEE - Copenhague	1											X								
17	EFSA - Parme	3	X										X	X							
18	EIGE - Vilnius	2											X							X	
19	EIOPA - Francfort-sur-le-Main	3						X		X			X								
20	EIT - Budapest	2											X		X						
21	EMA - Londres	6	X	XX	X		X						X								
22	OEDT - Lisbonne	4						X					X							X	
23	EMSA - Lisbonne	3				X							X							X	
24	ENISA - Héradkion	1								X											
25	AFE - Valenciennes	3						X		X			X								
26	ERCEA - Bruxelles	0																			
27	ESMA - Paris	7	X					X					X	X	X	X				X	
28	ETF - Turin	1											X								
29	EU-OSHA - Bilbao	2											X		X						
30	AAE - Luxembourg	0																			
31	Eurofound - Dublin	1											X								
32	Eurojust - La Haye	2						X												X	
33	Europol - La Haye	6				X							X	X	X					X	
34	EPF - La Haye	1																		X	
35	FRA - Vienne	3											X	X							
36	Frontex - Varsovie	7											XX	X	X	X				X	
37	GSA - Prague	2												X						X	
38	OHMI - Alicante	2												X		X					
39	REA - Bruxelles	1											X								
40	TEN-T EA - Bruxelles	1												X							
Sous-totaux:		123	5	2	3	5	6	5	7	2	5	2	13	26	5	9	1	17	4	2	4
Totaux:			7		14			34					41				27				

Suivi des commentaires sur l'exercice 2011 qui ne remettaient pas en cause les opinions de la Cour

		Total	Mesure terminée	Mesure en cours	Mesure en attente	s.o.
	Agences décentralisées					
1	Agence européenne des médicaments – EMA	4	1	1	1	1
2	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur – OHMI	5	3	1	-	1
3	Agence européenne de la sécurité aérienne – AESA	6	4	2	-	-
4	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures – Frontex	5	1	2	1	1
5	Office européen de police – Europol	10	3	7	-	-
6	Autorité européenne de sécurité des aliments – EFSA	3	-	3	-	-
7	Agence européenne pour la sécurité maritime – EMSA	4	2	1	-	1
8	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies – ECDC	6	6	-	-	-
9	Centre de traduction des organes de l'Union européenne – CdT	2	-	-	-	2
10	Agence européenne pour l'environnement – AEE	2	2	-	-	-
11	Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire – Eurojust	4	2	2	-	-
12	Agence européenne des produits chimiques – ECHA	4	2	2	-	-
13	Agence ferroviaire européenne – AFE	3	-	3	-	-
14	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne – FRA	0	-	-	-	-
15	Autorité bancaire européenne – ABE	6	3	3	-	-
16	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Eurofound	2	2	-	-	-
17	Fondation européenne pour la formation – ETF	4	4	-	-	-
18	Autorité européenne des marchés financiers – ESMA	9	3	5	1	-
19	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle – Cedefop	3	1	2	-	-
20	Autorité européenne des assurances et des	5	2	3	-	-

	pensions professionnelles – EIOPA					
21	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies – OEDT	6	4	1	1	-
22	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – EU-OSHA	4	2	2	-	-
23	Office communautaire des variétés végétales – OCVV	3	2	1	-	-
24	Agence du GNSS européen – GSA	3	2	1	-	-
25	Agence européenne de contrôle des pêches – AECP	4	2	1	-	1
26	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes – EIGE	3	1	1	1	-
27	Collège européen de police – CEPOL	4	-	1	3	-
28	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information – ENISA	3	2	1	-	-
29	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie – ACER	3	1	2	-	-
30	Bureau européen d'appui en matière d'asile – EASO	s.o.	-	-	-	-
31	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques – Office de l'ORECE	4	1	3	-	-
	Agences exécutives					
32	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» – EACEA	0	-	-	-	-
33	Agence exécutive pour la recherche – REA	3	2	1	-	-
34	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche – ERCEA	2	2	-	-	-
35	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation – EACI	2	2	-	-	-
36	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport – TEN-T EA	1	1	-	-	-
37	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs – EAHC	1	-	-	1	-
	Autres organismes					
38	Institut européen d'innovation et de technologie – EIT	2	1	1	-	-
39	Agence d'approvisionnement d'Euratom – AAE	1	-	1	-	-
40	Fonds de pension Europol - FPE	3	3	-	-	-
	Total	139	69	54	9	7